

3.4 COMMODITÉS ET INFRASTRUCTURES FRÉQUEMMENT TOUCHÉES QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE NETTOYÉES ET DÉSINFECTÉES FRÉQUEMMENT

Il est probable que certaines commodités et infrastructures fréquemment touchées sur certains sentiers seront impossibles ou peu pratiques à fermer ou à nettoyer et à désinfecter régulièrement (mains courantes de pont, barrières de sécurité, etc.). Pour ces commodités et infrastructures, les gestionnaires de sentiers devraient :

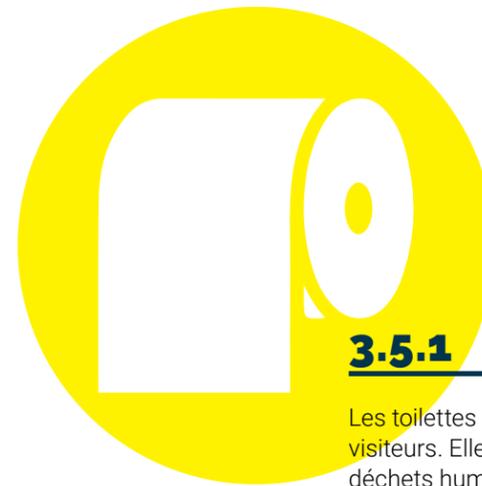
- installer des panneaux ou des affiches informant les visiteurs :
 - » de limiter les contacts avec les surfaces fréquemment touchées;
 - » de gérer leurs propres risques;
 - » que les équipements et infrastructures ne sont pas régulièrement nettoyés et désinfectés;
 - » que la COVID-19 pourrait être présente, et
 - » de se désinfecter les mains après un contact.

3.5 CONSIDÉRATIONS DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION POUR DES COMMODITÉS ET DES INFRASTRUCTURES SPÉCIFIQUES

Les directives générales de nettoyage et de désinfection décrites ci-dessus devraient être appliquées à tous les commodités et infrastructures de sentiers. Vous trouverez ci-dessous des directives supplémentaires spécifiques à certaines commodités.

Pour plus d'informations sur les pratiques de nettoyage et de désinfection, voir :

- [Nettoyage et désinfection des espaces publics pendant la COVID-19](#)
- [Nettoyage et désinfection pour les lieux publics \(Cleaning & Disinfection for Public Settings\) \[disponible uniquement en anglais\]](#)
- [Nettoyage et désinfection contre la COVID-19 pour les installations publiques \(COVID-19 Cleaning & Disinfection for Public Facilities\) \[disponible uniquement en anglais\]](#)
- [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\)](#)



3.5.1 Toilettes et toilettes extérieures

Les toilettes de l'avant-pays et de l'arrière-pays sont des équipements importants pour la plupart des visiteurs. Elles offrent confort et commodité tout en limitant les impacts écologiques et sociaux des déchets humains lors de l'utilisation des sentiers. Cependant, elles présentent également un risque plus élevé de transmission de la COVID-19, car il s'agit d'installations partagées et fréquemment touchées.

Blocs sanitaires et toilettes de l'avant-pays

Les toilettes de l'avant-pays ont tendance à accueillir un plus grand nombre de visiteurs et sont généralement plus faciles d'accès pour en effectuer le nettoyage et la désinfection. En général, les gestionnaires devraient :

- Nettoyer et désinfecter les toilettes les plus fréquentées plus souvent que les toilettes moins fréquentées.
- Prévoir des stations de lavage ou de désinfection des mains (désinfectant à base d'alcool) si les toilettes sont accessibles.
- Installer une signalisation favorisant la désinfection des mains avant et après l'utilisation des toilettes.
- Assurez-vous que les visiteurs peuvent rester physiquement éloignés lorsqu'ils sont dans les toilettes et pendant qu'ils font la file d'attente. On peut faciliter la distanciation physique en utilisant des cabines cloisonnées, en bloquant l'accès à chaque deuxième toilette / lavabo qui sont à moins de 2 mètres de distance l'un de l'autre ou en échelonnant les entrées des toilettes de sorte que moins d'utilisateurs soient présents à la fois^{vi}.

Toilettes de l'arrière-pays, toilettes sèches, toilettes à compostage

Pour de nombreux gestionnaires de sentiers, il est peu probable de maintenir le même niveau de nettoyage et de désinfection dans les toilettes de l'arrière-pays. En même temps, ces équipements sont essentiels pour éviter une élimination inappropriée des déchets humains qui peut contaminer les sources d'eau, attirer la faune et avoir un impact sur l'expérience du visiteur. Reconnaisant l'importance des toilettes dans l'arrière-pays, les gestionnaires de sentiers devraient :

- garder les toilettes de l'arrière-pays ouvertes aux visiteurs;
- fournir et maintenir une quantité suffisante de désinfectant pour les mains;
- installer des affiches ou des panneaux qui avertissent les visiteurs que les équipements sanitaires ne sont pas désinfectés régulièrement, que l'utilisation des blocs sanitaires se fait aux propres risques, qu'ils doivent se désinfecter les mains avant et après l'utilisation des toilettes, et avant de toucher leur visage;

Si les gestionnaires-opérateurs de sentiers décident de fermer les toilettes de l'arrière-pays, ils devraient :

- installer une pancarte ou une affiche expliquant aux visiteurs comment ils peuvent éliminer leurs déchets humains conformément aux principes du Sans trace (www.sanstrace.ca).

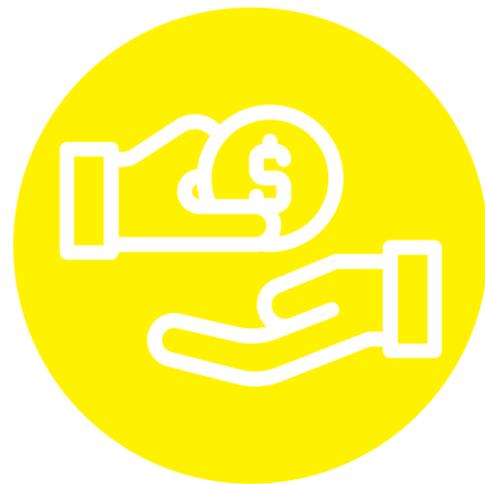
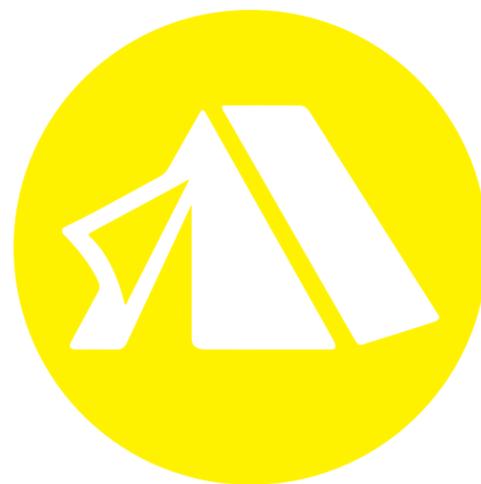
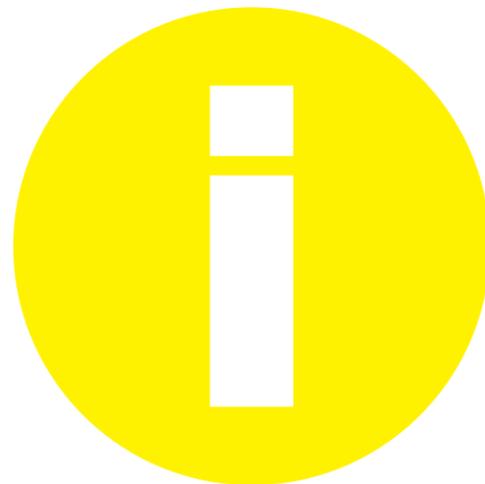
3.5.2 Bâtiments de services aux visiteurs - Centres d'accueil et d'information, stations d'accueil et cabines d'accueil

- Les gestionnaires qui exploitent des bâtiments de services ouverts aux visiteurs (par ex., des centres d'accueil des visiteurs) et des espaces de bureaux doivent se référer aux directives provinciales ou territoriales respectives pour les lieux de travail et les commerces de détail.

3.5.3 Boîtes de dons et de paiement de droit d'accès

Les boîtes de dons et de paiement de droit d'accès sont des surfaces fréquemment touchées. Combinée à l'utilisation d'argent comptant, cette situation peut augmenter le risque de transmission de la COVID-19. Les gestionnaires de sentiers devraient :

- Utiliser un système de paiement ou de don en ligne plutôt qu'un système physique de paiement ou de don au site de départ du sentier;
- Placer une affiche proche de la boîte pour encourager les visiteurs à utiliser le système de don ou de paiement en ligne du gestionnaire ou pour offrir d'autres alternatives de paiements;
- Assurer le nettoyage et la désinfection réguliers des caisses de don ou de permis si aucun autres mode de paiement n'est possible.



3.5.4 Les emplacements de camping

Les gestionnaires qui opèrent des emplacements de camping le long d'un sentier doivent connaître et se conformer aux directives de la santé publique provinciales ou territoriales concernant les activités de camping publiques et privées. Pour suivre les pratiques générales il faut :

- Nettoyer et désinfecter les équipements du site (par ex., table de pique-nique) après qu'un groupe libère un emplacement.
- Faire les réservations de camping en ligne ou par téléphone plutôt qu'en personne.
- Conserver les noms et coordonnées des titulaires de permis de camping et de toutes les personnes séjournant sur le site pour faciliter la recherche des contacts en cas d'infection.
- Limiter le nombre de sites à 50% du nombre normal de site s'ils sont situés à 10 mètres ou moins les uns des autres.
- Lorsque les terrains de camping sont situés à plus de 10 mètres les uns des autres, il n'est pas nécessaire de limiter l'occupation.

